



Conseil du 16 décembre 2016 – 1609 (résumé)

Prochaines réunions de Conseil

Les prochains Conseils auront lieu les :

- 13 janvier 2017 décentralisé en Lot-et-Garonne (salle des fêtes d'Aiguillon)
- 10 mars 2017
- 5 mai 2017 (dans les Landes).

Tableau

Les conseillers sont invités à statuer sur les demandes suivantes :

Inscription d'architectes

MAINDI MURUA BERRA – libérale – Ascain (64)
BENJAMIN BOCQUET – associé de la société Atelier MAB – Podensac (33)
JEAN-BAPTISTE COUTY – libéral – Bordeaux (33)
NATHALIE DUMOULIN – associée de la société Atelier d'architecture Jean & Dumoulin – Ascain (64)
JULES EYMARD – libéral – Bordeaux (33)
THIBAUT LALA – associé de la société Delineavit Architecture – Bordeaux (33)
PHILIPPE LARTIGAUD – libéral – Bordeaux (33)
CHRISTOPHE LOUWERSE – associé de la société D2L Atelier d'architecture – Cenon (33)
MATHIEU VILLEMONTTEIL – associé de la société AVAA-Villemontteuil Architectes associées – La Teste (33)

Radiation d'architectes

TIMOTHY ARGILE (47) – libéral – retraite
ALAIN BANQUET (24) – libéral – retraite
JEAN-FRANCOIS BATS (40) – libéral – retraite
ISABELLE BIERRY (33) – libérale – démission
JEAN-CHARLES COMET (33) – associé de la société Archicommet – démission
GUILLEMETTE DE MONTEIL (33) – libérale – démission
JULIE GOEDKOOP (33) – libérale – démission
LAURENT MURILLO (64) – fonctionnaire – décès
ETIENNE PARIN (33) – salarié d'un organisme d'études – retraite
ARNAUD PUEL (24) – libéral – transféré vers Ile-de-France
JEAN-MARC RUIZ (40) – associé de la société Ruiz atelier architecture et décoration – décès
NICOLAS TURDEANU (33) – fonctionnaire – retraite
CHARLES VERSWIJVER (33) – libéral – retraite

| **L'honorariat est accordé à Nicolas Turdeanu et à Jean-François Bats.**

Inscription de sociétés

ATELIER D'ARCHITECTURE GLOESS ET DEHAUT – SARL – Bordeaux (33)
ATELIER MAB (Module d'Architecture de Bordeaux) – SASU – Podensac (33)
AVAA-VILLEMONTAIL ARCHITECTES ASSOCIES – SARL – La Teste (33)
CPLD ARCHITECTES – SARL – Cestas (33)
D2L ATELIER D'ARCHITECTURE – SARL – Cenon (33).
DELINEAVIT ARCHITECTURE – EURL – Bordeaux (33)
GANTIER ARCHITECTURE – SASU – Bègles (33)
LUDOVIC COCHET ARCHITECTE – SARL – Bordeaux (33)
MARIE-CELINE ARCHITECTE – SASU – Hasparren (64)
MARTIN DUPLANTIER ARCHITECTES – SASU – Cenon (33)
MICKAEL HEBERT ARCHITECTE – SARL – Montagne (33)
PHOSPHORE – SARL – Bègles (33)
SASU GILLES VACELET – SASU – Anglet (64)
SEVERINE TARDIEU ARCHITECTE – SARL – Pau (64)

Modifications de sociétés

AREXAS (40) – SARL – sortie d'un associé
YA ARCHITECTES (33) – SAS – entrée d'une nouvelle associée

Radiation de société

ARCHICOMET – SARL – dissolution.

Assurances professionnelles 2016

Depuis le Conseil du 28 octobre dernier, 5 architectes suspendus ont régularisé leurs assurances professionnelles.

Le Conseil prononce la SUSPENSION de 2 architectes pour défaut d'assurances.

Affaires juridiques et disciplinaires

Défense du titre et de la profession

La commission juridique soumet au Conseil la décision d'engager des poursuites pénales à l'encontre d'un maître d'œuvre et d'une architecte d'intérieur :

Il est décidé, à l'unanimité des conseillers, d'engager des poursuites pénales à l'encontre du maître d'œuvre pour usurpation du titre d'architecte en infraction avec l'article 40 de la loi sur l'architecture et l'article 433-17 du code pénal, pour faux, usage de faux et tentative d'obtention d'une autorisation administrative par fraude en infraction avec les articles 441-1, 441-2 et 441-6 du code pénal, ainsi que pour toute infraction que révélerait l'enquête.

Il est décidé, à l'unanimité des conseillers,
. de saisir le Conseil de l'Ordre d'Ile-de-France en vue de poursuites disciplinaires contre un architecte pour signature de complaisance ;
. d'engager des poursuites pénales à l'encontre de l'architecte d'intérieur pour faux, usage de faux et tentative d'obtention d'une autorisation administrative par fraude en infraction avec les articles 441-1, 441-2 et 441-6 du code pénal, ainsi que pour toute infraction que révélerait l'enquête.
. de demander le retrait du permis de construire litigieux auprès de la mairie concernée.

Le Conseil est ensuite informé de l'obtention de deux jurisprudences favorables en matière de protection du titre d'architecte.

Déontologie

La commission juridique soumet au Conseil la décision d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre de 4 architectes.

Il est décidé, à l'unanimité des conseillers moins les rapporteurs près la Chambre de discipline qui ne prennent pas part au vote, d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des quatre architectes pour infraction à l'article 41 du décret 77-1481 du 28 décembre 1977 sur l'organisation de la profession d'architecte, aux articles 3 et 15 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et à l'article 5 du décret 80-217 du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels, ainsi qu'aux articles 17 et 22 du même code.

Nouvelle-Aquitaine – aménagement du 308

Suite à la réforme territoriale, et en vue de la fusion des CROA Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, il est nécessaire d'aménager un bureau supplémentaire pour l'Ordre et de créer des espaces d'archives. Des améliorations thermiques sont également à envisager au 308. Enfin, le Centre de formation sollicite un bureau et une salle de formation de plus.

Les architectes auteurs du 308 (Julie Fabre et Mathieu de Hoym de Marien) seront consultés pour une mission d'avant-projet et estimation.

Actions à mener

Assemblée annuelle du 26 janvier 2017 – Comme souhaité par le Conseil lors de sa dernière séance, une assemblée annuelle, distincte de l'Archipride, sera organisée le 26 janvier prochain à 18h30. Elle aura pour objectif d'informer les architectes et surtout de leur donner la parole. Il s'agira de dresser le bilan des actions de l'année et d'annoncer quelques perspectives sur les sujets principaux :

Missions de représentation :

- Réforme territoriale et élections, loi LCAP, relations avec le CNOA, réforme de la déontologie
- Actions de lobbying

Autres missions régaliennes :

- Commission juridique
- Finances et budget
- Tableau
- Assurances
- Discipline
- Observatoire de la profession

Actions :

- JPO, salons, journal 308, Toit & moi
- Archipride
- Agora

L'assemblée sera précédée, à 17h, d'un atelier élections visant à informer les architectes des trois régions sur le rôle des conseillers et à susciter des candidatures. Les CROA Limousin et Poitou-Charentes communiquent déjà sur cet atelier.

Archipride du 17 mars 2017 – Une rencontre avec Emmanuelle Colboc, marraine de promotion, a eu lieu le 6 décembre dernier avec le groupe de travail composé de représentants de l'Ordre et des Modules.

Agora du 21 au 24 septembre 2017 – Cette biennale d'architecture et d'urbanisme est organisée par la Ville de Bordeaux, en partenariat avec les professionnels dont le CROA et la M'A. Celle-ci a proposé d'exposer le PRAd'A au Hangar 14. Le Conseil de l'Ordre prendra en charge l'organisation des marathons de l'architecture, en lien avec le PRAd'A, au Hangar 14, ainsi qu'un brunch urbain au 308.

Restitutions

PRAd'A – Un conseiller se fait l'écho d'un ressenti de certains architectes des Pyrénées-Atlantiques regrettant que ce palmarès soit essentiellement bordelais, alors que la M'A a lancé un appel à candidatures payant auprès des confrères. Ces architectes sont mécontents et envisagent de ne plus présenter de projets à l'avenir. Plusieurs

conseillers constatent que les architectes s'autocensurent. Le palmarès récompense des projets plutôt intimistes, réalisés par des agences relativement discrètes. Les projets primés sont de qualité.

Séminaire Loi LCAP du 15 décembre 2016 – Ce séminaire a été un franc succès tant sur la fréquentation, que sur la présence des autres CROA, la qualité des intervenants, et des modérateurs. Le CROA n'a entendu que des éloges tant sur le fond que sur l'organisation. Le président remercie le groupe de travail, les permanents du 308, Julien Vincent pour la retransmission en direct, Boubacar Seck, ainsi que tous les intervenants. C'était une manifestation menée en commun avec les Modules, où chacun a pu trouver sa place, et du plaisir. C'était « rafraichissant, de très bonne augure pour la suite ». Le 308 a fait preuve d'utilité, en lien avec l'actualité. En terme de presse, Catherine Jacquot et Eric Wirth ont été interviewés par Benoît Lasserre de Sud-Ouest. Les échanges avec la salle ont été intéressants. Le débat sur le permis d'expérimenter a abouti à quelques pistes alors même que les décrets ne sont pas sortis. La captation de la journée doit faire l'objet d'un montage rapidement.

Assemblée annuelle du CROA Limousin du 9 décembre 2016 – Eric Wirth et une partie des permanentes ont participé à cette assemblée à Limoges, en présence de Catherine Jacquot qui a présenté la loi LCAP, et de Benoît Engel. Les architectes présents étaient une cinquantaine. Ils ont été alertés sur la future région, la nécessité de faire vivre les pôles, de s'investir dans les élections... La Maison de l'architecture de Limousin redémarre.

Rencontre avec la région Nouvelle Aquitaine du 2 décembre 2016 – Serge Bergeron, Benoît Engel, et Eric Wirth ont rencontré, au 308, Patrick Guillemoteau président de la commission d'appel d'offres de la région Nouvelle-Aquitaine, et trois membres des services en charge de la maîtrise d'ouvrage. La Région a présenté son guide environnemental qui est contractuel pour la maîtrise d'œuvre (134 prescriptions) ; elle attend un retour des architectes sur ce document. La région compte 296 lycées. Le plan d'investissement 2017-2021 sera de 2 milliards d'euros. La Région est assez favorable aux recommandations du mini-guide de l'Ordre. Comme auparavant, la Nouvelle-Aquitaine ne fera pas de PPP, et continuera à faire confiance aux acteurs locaux. Sur la réforme territoriale, l'Ordre l'a alertée sur la nécessité de soutenir l'ensemble des territoires en matière d'architecture, pour lancer des programmes communs. Un observatoire de la commande publique dans la nouvelle région pourrait être proposé.

Réunion Aquitaine Limousin Poitou-Charentes sur les marchés publics du 2 décembre 2016 – Des représentants des trois CROA et d'A&CP se sont réunis pour travailler sur l'évolution d'A&CP dans le cadre de la fusion des régions.

Il a été convenu de :

- proposer un nouveau nom à l'association A&CP d'ici la fin de l'année en intégrant Nouvelle-Aquitaine, en faisant référence à l'intérêt public et à la commande privée ;
- mettre en place les nouvelles dispositions dans les six mois qui viennent ;
- informer les architectes des trois régions ;
- avoir des contacts avec les CAUE, l'association des Maires, l'école d'architecture...
- lancer un appel à candidatures auprès des confrères pour intégrer le conseil d'administration de l'association (la rédaction des statuts devra le précéder, validés en assemblée générale).

Une évaluation pourra être faite après quelques mois de pratique, pour ajuster l'outil si besoin. A&CP nouvelle formule permettra de bien irriguer les territoires et concernera tous les architectes.

Rencontre avec la Maison de l'architecture du 2 décembre 2016 – Le Comité 308 est la bonne instance pour débattre de la politique générale. Il va donc se réunir plus régulièrement, avec un secrétariat tournant entre l'Ordre et les Modules. Il peut être le lieu de débat sur la politique à mener, par exemple sur les voyages ou les salons. La M'A considère que les conseillers ordinaires membres de la M'A sont trop nombreux. Elle a décidé de supprimer 3 postes d'administrateurs sur 4 lors de son assemblée générale de septembre dernier.

Quant à la grande région, la M'A d'Aquitaine annonce que des actions comme le PRAD'A pourraient être menées à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Il est intéressant de savoir comment le 308 va rayonner à l'échelle de la grande région. Le Conseil de l'Ordre aura son siège et des pôles ; la M'A doit se poser ces questions. Le Comité 308 aussi.

L'association LE 308 a pour objet un rôle de facilitateur pour ses membres (Ordre et Modules), mais ne mène pas d'actions elle-même. Pour certains conseillers, c'est un organe politique du 308 qui doit donc être étendu à la Nouvelle-Aquitaine. Le 308 est un vecteur d'information vis-à-vis des confrères.

La DRAC soutient les maisons de l'architecture de la grande région. La question se posera du soutien de l'Ordre Nouvelle-Aquitaine aux quatre M'A. Actuellement, trois d'entre elles sont directement subventionnées par l'Ordre ; celle d'Aquitaine ne l'est pas. Certains pensent que les fonctionnements des M'A devront être harmonisés. Chacune a ses statuts et son fonctionnement. La M'A d'Aquitaine est très indépendante de l'Ordre et a ouvert ses statuts à des personnes extérieures.

Points divers

Conseil Permanent de la transition énergétique et du climat (COPTec) – Le 5 décembre dernier, Julien Mogan a représenté le Conseil à cette nouvelle instance, mise en place par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Déontologie et organisation de la profession – Il est rappelé que le projet de modification du règlement intérieur de l'Ordre et du code de déontologie des architectes est en cours.

Conférence des régions des 24 et 25 novembre 2017

Eric Wirth rend compte de la dernière Conférence des régions:

Cotisations ordinales – Il est confirmé que les sociétés vont cotiser. Cette réforme n'entraînera pas de surcoût pour les architectes, sauf ceux qui ont plusieurs sociétés d'architecture. Les montants d'exonération seront maintenus. Pour les architectes en difficultés, un dispositif spécifique sera mis en place pour ceux qui sont en société unipersonnelle.

Promotion privée – Le CROA Ile-de-France a produit un travail très intéressant. Le groupe de travail national réfléchit avec la Fédération des promoteurs et quelques Conseils régionaux, à positionner les architectes différemment, en tant qu'acteurs économiques, pour être mieux entendus des promoteurs. Il s'agit d'un sujet majeur car la ville est essentiellement faite par le privé. Le CNOA veut rédiger un mini-guide de la commande privée pour 2017, structurer les contrats, privilégier les missions complètes mais avec un contenu adapté à l'attente des promoteurs.

Fin de la réunion.